

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT</b> Affiché le <b>5/10/2017</b></p> <p align="center"><b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 26 Septembre 2017</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 298 /2017</b></p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le <b>26 Septembre à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD.</p> <p><b>Date de convocation : 20 septembre 2017</b></p> <p><b>Présents :</b> Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : Assainissement : remises gracieuses sur exercices antérieurs**

M. Emmanuel Georges indique, qu'avec la commission assainissement, il a traité un certain nombre de réclamations antérieures qui portaient le plus souvent sur des factures erronées (nombre de mètres cubes ...).

Il reste 2 dossiers pour lesquelles la commission a donné un avis favorable de remise gracieuse :

- DELEAZ José et Jeannine (commune d'Anglefort- facturation Assainissement établie en 2013) : la CC du Pays de Seyssel avait considéré comme recevable la requête (courrier du 8/08/2013) mais n'avait pas procédé aux écritures nécessaires  
Somme à annuler : **57.00 €**
- MERCIER Thierry et Laure (commune d'Anglefort – facturation Assainissement établie en 2013) : la CC du Pays de Seyssel a facturé une redevance sur 2012 alors que les propriétaires du local indiquent avoir emménagé qu'en février 2013. Il semble donc normal d'annuler la part facturée du 1/05/2012 à tort puisque les personnes n'ont pu bénéficier du service d'assainissement. Le certificat d'achèvement des travaux indique la date du 19/02/2013 laquelle sert de point de départ à la facturation d'assainissement  
Somme à annuler : **116.50 €**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **ENTERINE** la décision d'annuler les dettes citées ci-dessus soit  
DELEAZ : 57.00 €  
MERCIER : 116.50 €
- **DIT** qu'une admission en non valeur sera prélevée sur le chapitre 67 compte 678.

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul COTTERLAZ-RANNARD**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents



Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 05/10/2017

Affiché le



ID : 074-200070852-20170926-298\_2017-DE